

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 525

présenté par

M. Sordi

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires de seconde génération présentes sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires présentes sur le territoire national par un soutien au programme « Grand Carénage » d'EDF, programme qui porte sur plus de 55 milliards d'euros et engendrera des dizaines de milliers d'emplois.